

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

N°2026-041

Séance du 12/03/2026

AFFECTATION DES RESULTATS ANTICIPES DU BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 12/03/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026, en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tels que présentés dans le rapport ci-joint, soit 12 107 586,49 € de crédits de fonctionnement et 15 130 054,18 € de crédits d'investissement, étant précisé que les deux sections sont respectivement et intégralement compensées par des recettes, excédents et amortissements.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé